

Arrêté 2024_010DEC

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER D'HABITATIONS « LES FIGUIERS » PARTIE 2**

Le Maire de la Commune de Chavagnes-en-Paillers,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2024_001 en date du 15 janvier 2024 par laquelle le Conseil Municipal de Chavagnes-en-Paillers a autorisé M. le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à signer le marché, sur la base de l'estimation des travaux, en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée pour l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement du quartier d'habitations « Les Figuiers » partie 2 sur la commune de Chavagnes en Paillers. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été déposé sur le journal d'annonces légales Ouest France le 23 janvier 2024, ainsi que sur le profil acheteur www.marches-securises.fr en procédure adaptée sur la base de 2 lots,

CONSIDÉRANT que la date limite de remise des offres était fixée au vendredi 27 février 2024 à 12h00,

CONSIDÉRANT que 5 offres ont été reçues sur le profil acheteur et analysées le maître d'œuvre sur la base des critères mentionnés dans le règlement de la consultation,

CONSIDÉRANT le classement établi suite à l'analyse des offres,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le lot n°1 – Travaux de VRD du marché n° 2024-02 de travaux pour l'aménagement du quartier d'habitations « Les Figuiers » partie 2 est attribué à **la Société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST Enseigne MIGNE TP – 85607 LA BOISSIERE DE MONTAIGU** selon les conditions suivantes :

Offre de base HT :	541 764,20 €
<i>TVA (20%)</i>	<i>108 352,84 €</i>
Montant TTC	650 117,04 €
<i>(en toutes lettres : six-cent-cinquante mille cent dix-sept euros et quatre centimes)</i>	

ARTICLE 2 : Le lot n°2 – Aménagement paysager du marché n° 2024-02 de travaux pour l'aménagement du quartier d'habitations « Les Figuiers » partie 2 est attribué à **la Société ARBORA PAYSAGES – 49 660 SEVREMOINE** selon les conditions suivantes :

Offre de base HT :	41 207,05 €
<i>TVA (20%)</i>	<i>8 241,41 €</i>
Montant TTC	49 448,46 €
<i>(en toutes lettres : quarante-neuf mille quatre-cent-quarante-huit euros et quarante-six centimes)</i>	

ARTICLE 3 : Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à la Préfecture de VENDÉE, et dont ampliation sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait à Chavagnes-en-Paillers,
Le Maire, Eric SALAÛN

